MAIRIE du 4ème arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 16 mars 2022 – 18h30

Salle du Conseil

REMI ZINCK :

Mesdames, Messieurs,

Bonsoir à toutes et à tous, bienvenus au Conseil du 4ème arrondissement pour la séance du 16 mars 2022.

Le mercredi 16 mars 2022 à 18h30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le jeudi 10 mars 2022 par M Le Maire du 4ème arrondissement, sont réunis dans la Salle du Conseil.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire, je vous propose la candidature de M Matthieu Arrondeau, je soumets cette proposition aux votes :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Donc avis favorable, M Matthieu Arrondeau je vous laisse faire l'appel nominal de la séance.

MATTHIEU ARRONDEAU :

Merci M le Maire, Bonsoir à tous.

Je vais procéder à l'appel.

- Laura ARNOD - présente
- Matthieu ARRONDEAU - présent
- Nadège BORRON - excusée pouvoir (permanent)
- Marie-Agnès CABOT - présente
- Alexandre CHEVALIER - excusé pouvoir (permanent)
- Aline GUITARD - présente
- David KIMELFELD - présent
- Samuel MECKLENBURG - excusé pouvoir (permanent)
- Sylvie PALOMINO - excusée pouvoir (permanent)
- Yannick PAPAIX - présent
- Anne PELLET - présente
- Loïc RIGAUD - présent
- Elodie TRIAS - présente
- Chloé VIDAL - excusée pouvoir (permanent)
- Rémi ZINCK - présent

REMI ZINCK :

Mesdames, Messieurs,

Heureux de vous retrouver en muscles et en sourires puisque nous n'avons plus les masques.

Avant de commencer, au nom de notre Conseil, au nom de la majorité et je pense que l'ensemble des élus souhaitera se joindre à nous pour rendre hommage ce soir à nouveau au peuple ukrainien qui subit une attaque militaire injustifiée du Président Poutine. Du 4ème arrondissement, nous leur apportons tout notre soutien dans ces moments dramatiques.

Nous souhaitons que les voix de la paix et de la liberté pour l'Ukraine soient trouvées le plus rapidement possible.

En votre nom également, je l'espère bien sûr, je salue également les habitantes et les habitants de notre arrondissement qui participent à l'élan de solidarité, en apportant en mairie différents produits d'urgence. Je les remercie beaucoup et je vous remercie.

Moins dramatique dans notre arrondissement, nous avons dans l'actualité eu quelques concertations publiques, une notamment le mercredi 02 février sur un projet de Grand Lyon Habitat dans ce qu'on appelle le quartier des tours Pernon où Grand Lyon Habitat a présenté un futur projet d'aménagement du quartier.

Les élus du 4ème arrondissement qui étaient présents ont bien entendu les remarques faites par une partie des habitants à l'égard de leur bailleur en ce qui concerne les soucis récurrents qu'ils rencontrent. Prochainement une réunion sera mise en œuvre entre le comité des locataires et des élus afin que ces problèmes soient pris en compte et traités. Il en va de l'avenir du projet, que nous soutenons par ailleurs.

Deuxième concertation publique, plus récente, c'était mercredi dernier, sur ce qu'on appelle le quartier de la Maille Cornier à l'arrière de la mairie. Des ateliers participatifs ont donné lieu à un travail des habitants sur le devenir de leur quartier. Ce travail se poursuivra sur plusieurs mois afin de construire un projet d'aménagement qui cherche à satisfaire le maximum des usagers du quartier.

Enfin, nouvelle importante de ce mandat, le budget participatif qui a été lancé. Je vais passer la parole à M Rigaud qui va vous présenter rapidement les modalités de fonctionnement de ce budget participatif.

LOIC RIGAUD :

Bonsoir M le Maire, Cher(e) collègues,

J'ai le plaisir de vous annoncer le lancement du budget participatif lyonnais dont j'ai parlé longuement et dont j'ai présenté les modalités lors du dernier Conseil d'Arrondissement. Vous pouvez depuis lundi 14 mars dernier consulter la plateforme **« Oyé »,** oye.participer.lyon.fr., pour retrouver l'ensemble des éléments d'informations relatifs à l'organisation de ce budget participatif, et notamment déposer un projet en tant qu'habitant.

Pour faire connaitre le budget participatif, une campagne de communication va être déployée à partir du 24 mars pendant 15 jours puis de nouveau en avril et en mai sur les différents supports de communication de la Ville de Lyon.

Notre objectif, que j'ai rappelé au dernier Conseil d'Arrondissement de février, c'est de rendre accessible ce budget participatif à tous les Lyonnaises et les Lyonnais et aux usagers de la ville, y compris les personnes les plus éloignées de l'action citoyenne ou du numérique. C'est pourquoi, nous allons organiser différents temps sur l'espace public pour faire connaitre et expliquer ce budget participatif :

- 27 ateliers seront organisés sur la ville dont 3 sur le 4ème
- Samedi 26 mars prochain de 10h à 13h au barnum des élus pendant le marché devant la Mairie du 4ème.
- Jeudi 5 mai prochain de 18h à 20h au Clos bouliste – passage Perret dans l'Est.

- Mardi 31 mai de 16h à 19h : en extérieur sur la place Flammarion.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci M Rigaud.
Un autre point, c'est le point sur les élections car vous n'êtes pas sans savoir qu'il y en a quelques-unes qui nous attendent d'ici quelques semaines.
Comme à chaque élection, les services de la mairie sont à l'œuvre pour garantir la tenue du scrutin.
Je lance un appel aux citoyens-citoyennes de notre arrondissement pour être assesseur ou scrutateur à l'un ou les deux dimanches de l'élection présidentielle. J'en profite aussi pour rappeler aux élus que, si on sollicite la participation des citoyens, la leur en tant qu'élus est obligatoire pour la présidence des bureaux de vote.

On avait eu lors du mois de décembre, deux questions qui avaient été formulées par Mme Pellet :

- Une concernant la police.
- Et une concernant « Ebulliscience ».

On ne les a pas oubliées ! On vous a promis une réponse !

Sur « Ebulliscience », Mme Arnod va vous répondre, et après je vous répondrai sur la Police.

Mme Arnod ?

LAURA ARNOD :

Merci M le Maire de me rappeler effectivement cette question qui avait été posée, à savoir si les écoles du 4ème arrondissement avaient bénéficiés du projet «Ebulliscience ».

Sur le 4ème, il n'y a pas énormément de demandes, on a Cornier qui l'a demandé en 2020-2021 pour plusieurs classes de cycle 3. Et Cornier encore cette année.

C'est des raisons qui leurs sont propres, c'est la programmation Pedt, tous les directeurs et directrices la reçoivent, et libre à eux de faire leur choix.

REMI ZINCK :

Merci.

Alors vous m'aviez posé une question sur les effectifs de la police, puisque le Ministre nous a accordé quelques policiers nationaux en plus, et combien sera affecté au 4ème arrondissement, c'était cela votre question si je ne me trompe pas.

Je vais faire une réponse, qui ne va pas peut être pas exactement être très précise, parce que la réponse je l'ai.

Il y a une réorganisation actuellement de la Police nationale sur Lyon, où il va y avoir une différence, enfin il y aura toujours les postes de Police, il n'y aura plus les policiers, ils seront tous affectés à un seul commissariat, le 9ème, vous semblez être au courant, donc ils ne

seront pas affectés exactement à un arrondissement. C'est une autre organisation qui est en cours de route au mois d'avril. On en saura peut-être d'avantage dans les détails fins, pour donner une réponse à vous et aussi aux habitants.

Il n'y a pas un nombre de policiers affectés en particulier au 4ème, il y a un plus grand nombre de policiers affectés à la division, ce qui devrait normalement entrainer d'après le Contrôleur Général dont j'ai eu des réponses l'autre jour à cette question mais aussi au Commissaire, une plus grande efficacité, une plus grande présence des forces de police, d'équipages sur notre arrondissement mais ils ne sont pas forcément affectés directement au 4ème arrondissement.

Voilà la réponse.

Enfin, avant de poursuivre, d'entamer nos délibérations, vous vous souvenez qu'au mois de décembre, nous avons souhaité une bonne chance, une bonne continuation à notre ancienne Directrice Générale des Services Mme Sacquépée qui a pris des fonctions à la Ville de Lyon importantes.

Aujourd'hui, j'ai la joie de vous présenter à ma droite notre nouvelle Directrice Générale des Services, Mme Alexandra Blettery, à qui, au nom de vous tous, je souhaite la bienvenue dans le 4ème arrondissement, et la meilleure réussite possible dans ses nouvelles fonctions à nos côtés pour longtemps, aussi longtemps je l'espère qu'elle le veuille.

Merci et Bienvenue à vous Mme la Directrice Générale des Services.

Donc il y a deux personnes qui veulent parler ?

Allez-y Mme Pellet.

ANNE PELLET :

D'abord bienvenue à la nouvelle DGS, c'est comme ça qu'on le dit dans notre jargon d'acronyme. On est ravi de vous voir arriver.

Je voulais vous remercier pour les deux questions, c'est vrai que c'est dommage que « Ebulliscience » ne soit pas plus mis en valeur, parce que ce sont quand même des budgets conséquents et que c'est très intéressant. Il y a peut-être quelque chose à réfléchir en termes de réflexion et d'information.

Sur la police, pour pas que les gens soient complétement inquiets, c'est vrai qu'il y a une réorganisation des commissariats avec 4 grands pôles pour toute la Métropole, pour Lyon en tout cas, et du coup la réaction de se dire « on a plus de commissariat chez nous », si il y aura quand même un service pour accueillir les plaintes et les demandes de procurations parce qu'on est en pleine période et que c'est le moment d'y penser.

Heureusement on n'aura pas tout Lyon à traverser pour tout ça, en revanche évidemment ils viendront de plus loin. J'espère qu'il y aura autant d'efficacité, ça c'est l'avenir qui nous le dira. Cela dit on restera toujours vigilant, vous me connaissez sur le sujet.

Merci.

REMI ZINCK :

M Kimelfeld ?

DAVID KIMELFELD :

M le Maire, mes Chers Collègues,

Merci de me passer la parole en début de Conseil. D'abord bien évidemment nous nous associons à vos propos sur l'Ukraine, vous le savez dans ces situations-là, il n'est plus question d'opposition ou de majorité.

Tout le monde est derrière le peuple ukrainien. La preuve en est c'est que nous avons voté au Conseil de la Métropole, Marie-Agnès Cabot était présente, il y a maintenant 48 heures une première aide, je dis bien une première aide parce qu'il y en aura peut-être d'autres de 50 000 €. C'est bien modeste mais le symbole était présent.

Vous dire aussi que nous avons une pensée pour le peuple ukrainien mais aussi pour le peuple russe, qui de facto ne soutient pas son dirigeant Poutine et nous avons eu l'occasion lors du Conseil de la Métropole d'évoquer ce peuple russe aussi qui tente de résister et je pense qu'il ne faut jamais oublier que la résistance se fait bien sûr en Ukraine mais elle se fait aussi à travers le peuple russe.

Bien sûr bienvenue à Mme Blettery qui connait bien la Ville de Lyon, donc qui va s'acclimater sur le 4ème arrondissement sans aucun problème. C'est un arrondissement très agréable vous verrez ça.

Et puis une petite question M le Maire, puisque vous avez évoquez le quartier Pernon et les propositions, vous avez présidé une réunion publique auquel nous étions quelques élus à assister. Ma question c'est au-delà bien évidemment de la nécessité, vous l'avez dit, de constater les dysfonctionnements tels qui ont été évoqués par nombre de locataires, et qui datent ces dysfonctionnements, je rappelle d'ailleurs et je crois que vous l'avez posé en tout cas Renaud Payre me semble-t-il l'a posé comme une première condition à toute modification dans ce quartier, c'est qu'on prenne d'abord en compte celles et ceux qui y vivent avant de faire arriver de nouveaux habitants je crois que c'est extrêmement important.

En d'autre temps mais je crois que vous êtes dans cette lignée-là, nous avions dit qu'il ne fallait pas entamer le projet tant que la rénovation notamment de la vieille croix-rousse soit bien actée. Elle l'est, elle l'a été, mais qu'elle soit surtout bien entamée derrière, c'est-à-dire qu'elle soit bien programmée et bien dans les détails.

Je crois que ceci sera pris en compte, en tout cas vous l'avez dit, Renaud Payre a eu l'occasion de le dire.

Ma question c'est, au-delà des questions qui ont été posées sur l'existant, beaucoup de questions ont été posées, c'est bien normal quand on arrive avec un projet de cette envergure, c'est important sur un quartier, beaucoup de questions, beaucoup de réflexions, beaucoup de prises de positions diverses et variées, quelques fois difficiles à entendre mais il faut, j'allais dire, entendre tout dans un quartier comme celui-là.

Quelles suites allez-vous donner justement à cette concertation, c'est-à-dire, quelles sont les étapes ? Non pas simplement sur la rénovation tel que vous l'avez dit puisque ça s'est engagé, mais est ce qu'il y a d'autres dates qui sont prévues pour continuer à discuter sur le projet, sur le rythme, sur le séquencement, sur les premières constructions qui verront le jour, sur les nouveaux services publics si nouveaux services publics il y a. Le devenir de l'école maternelle, est ce que vous avez prévu d'autres rencontres, d'autres concertations et sous quelles formes ? Et sous quels plannings ?

Je vous remercie.

Et puis dernière question comme cela je me tais, je me tais presque tout le Conseil je crois, sauf évènement particulier.

Puisque vous avez évoqué des ateliers la semaine dernière, sur ce que vous appelez la Maille Cornier… Oui j'allais dire la Maille Jacquard ! C'est l'obsession des riverains de la rue Jacquard dorénavant.

La Maille Cornier, tout ceci est un ensemble. Est-ce qu'aujourd'hui, ou demain, vous êtes en capacité de nous indiquer quels sont les budgets que vous pouvez imaginer prévus à la PPI, Ville de Lyon et Métropole conjugués parce que des compétences diverses et variées s'installent sur ce sujet-là, pour envisager le projet, et comme ce projet ne peut pas être déconnecté du projet du Boulevard, est-ce que vous avez aujourd'hui, vous ne l'aviez pas dans le passé, mais aujourd'hui les choses avancent on est à presque 2 ans de Mandat, une idée même si elle n'est pas précise, du budget dont vous pourriez disposer, 1er arrondissement et 4ème , pour ce qu'on appelle la rénovation, la réfection du Boulevard de la Croix-Rousse et sous quel séquencement ?

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci.

En effet, sur les tours Pernon comme vous l'avez dit il y a de nombreux éléments à prendre en compte par GLH. Vous avez parlé de la rénovation de ce que l'on appelle la vieille Croix-Rousse mais aussi des tours, clairement, il y a des problèmes qui ont été évoqués. Vous étiez là.

Nous pour l'instant au niveau des élus de la Ville, de l'arrondissement, on veut absolument mettre un point d'étape de discussion avec GLH déjà entre nous les élus et avec GLH pour pouvoir avancer sur les questions qui ont été posées, légitimement, sur l'entretien du bâtiment, des tours et de vieille Croix-Rousse, pour pouvoir continuer à avancer.

Je crois que GLH en a conscience. On soutient le projet globalement, mais il ne peut pas se faire à n'importe quel prix et à n'importes quelles conditions pour les habitants.

J'ai aussi entendu, vous étiez là, des remarques par exemple une dame qui, je cite l'exemple, qui était assistante maternelle, et qui disait « pendant les travaux, on est nombreuses, il y a du bruit… »

C'est des choses à prendre en compte. On déjà commencé nous aussi à travailler en interne à la Mairie pour se dire « tiens là on va peut-être accompagner parce que pendant le temps des travaux du gros œuvre, en effet ça va poser un problème ». Il faut accompagner la plupart du temps ces femmes qui font ce travail-là.

Je n'ai pas un calendrier de phasage exact sur les concertations. Peut-être que Mme Guitard en a un ?

Et après j'ai votre deuxième question sur la Maille Cornier, j'y réponds. Je n'ai pas oublié.

ALINE GUITARD :

Juste rapidement, les discussions qui doivent être organisées par KALEIDO'SCOP et GLH, parce que c'est le travail de GLH autour du projet sud, doivent commencer dans les semaines qui viennent et aller jusqu'à juin juillet 2022, de façon à avoir recueilli les avis des habitants sur les extérieurs, pour pouvoir ensuite passer commande du projet architectural

puisqu'à ce stade, ce qui est calé c'est le nombre de bâtiments : 3, le type de logements dans les différents bâtiments mais pas la taille et les rez-de-chaussée avec la relocalisation de l'agence de Grand Lyon Habitat, mais c'est le seul qui est calé.

Cela doit sortir aussi du dialogue avec les habitants, plus tous les espaces extérieurs, espaces verts, puisque cette phase-là ne concerne que le sud. Il y aura un deuxième temps de travail, dans lequel il sera nécessaire d'intégrer et les collectivités et GLH et les habitants, qui sera la réflexion sur la phase nord, vous évoquiez l'école maternelle par exemple, celle-ci fera partie de la phase nord, donc elle n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant. On est vraiment pour l'instant exclusivement sur la phase sud.

DAVID KIMELFELD :

C'est pour comprendre en fait.

J'ai compris la phase nord, la phase sud etc…

La question c'est peut être sur la concertation, puisque vous avez évoqué la concertation. En réalité, c'est peut-être essayer de bien comprendre quels sont les invariants du projet ? Ce qui ne bougera pas, puisque vous avez eu propositions avec GLH, la Ville et la Métropole.

Par substitution, c'est quoi le grain à moudre ? En clair le grain à moudre, qu'est-ce qui est porté encore à l'évolution du projet ? Vous avez évoquez les espaces verts, vous voyez ce que je veux dire. Qu'est-ce ce qu'il reste à discuter à la concertation ?

ALINE GUITARD :

Comme cela a été dit lors de la réunion à laquelle vous étiez présent, je peux le répéter.

DAVID KIMELFELD :

Je n'étais pas là au début.

ALINE GUITARD :

Sur la phase nord, pour l'instant il n'y a rien de travailler donc il n'y a aucun invariant.

Sur la phase sud, ce qu'il y a d'invariant ce sont les 3 bâtiments :

- 1 en locatif social.
- 1 en BRS.
- 1 en locatif libre, géré par la SACVL, donc avec du libre encadré.

Et l'enterrement des parkings, afin de libérer de l'espace en surface, notamment pour avoir plus d'espaces verts et de l'espace à construire avec les habitants. Notamment, sur le sud, surtout les rez-de-chaussée et les espaces verts, et sur le nord tout est à construire.

Nous avons notamment entendu les demandes des habitants qu'on connaissait déjà avant même qu'ils les expriment, sur le besoin de médecins et de professions médicales sur ce quartier, sur l'ouest en général. Ça fait partie des choses sur lesquelles on est en train de commencer à travailler, que ça puisse être amené dans les débats lorsque l'on travaillera sur le nord.

REMI ZINCK :

Mme Pellet, vous vouliez rajouter quelque chose sur le sujet ?

ANNE PELLET :

Oui, je pensais intervenir plutôt à la fin sur le sujet des tours Pernon puisqu'on vient de faire le lien avec le dossier sur le social.

Mais d'abord je vais aller au-delà. Je partage ce qu'a dit David Kimelfeld sur les exigences d'un tel projet pour les habitants évidemment et pour tout ce que cela entraine au niveau des infrastructures, des inquiétudes et autres.

Honnêtement cette réunion était très pesante parce que houleuse, parce que beaucoup d'inquiétudes, parce que beaucoup de gens qui se posaient des questions. Ils découvraient un projet auquel ils ne s'attendaient pas forcément et puis avec des réactions très légitimes sur l'état des tours dans lesquelles ils vivent, ces tours de 12 étages, que Grand Lyon Habitat a priori ne sait pas entretenir.

J'ai eu une petite discussion avant de commencer la réunion, avec le Directeur de l'agence qui est en charge des tours Pernon.

Je lui ai dit que : « C'est un sujet compliqué, ça ne se passe pas bien quand même »

Il me dit « ah bon ? Vous trouvez que ça ne se passe pas bien les tours Pernon ? Je trouve que ça va très bien ! ».

Je me suis dit que ce Monsieur était complétement déconnecté de la réalité et j'ai une réflexion sur Grand Lyon Habitat qui est sans doute devenu un monstre trop gros, pour ne pas avoir finalement l'exigence de la proximité d'abord, pour que les gens puissent être traités normalement avec considération.

Et on sentait vraiment qu'il y avait de la peine là-dessus. On entend tellement, très souvent, des problèmes de chauffage qui ne fonctionnent pas en plein hiver, d'eau chaude non plus, d'électricité qui font que les ascenseurs ne fonctionnent pas.

Evidemment le trafic de drogue, insécurité, évidemment on n'ose plus bouger sa voiture du parking, on n'ose plus sortir facilement. Et puis un gardien qui est en arrêt maladie depuis une éternité, finalement pas d'organisation pour ces tours.

On aimerait que Grand Lyon Habitat commence déjà par les entretenir mieux que ça.

Je pense que le Directeur a entendu le message !

Mais au-delà, en plus de toutes les questions qui se posent, bien sûr je partage l'idée de densifier, ça je suis d'accord, ça peut surprendre des gens, mais il faut densifier, il faut rajouter évidemment du logement social.

Mais pourquoi le rajouter totalement en concentré à cet endroit-là ?

Ok on est sur un foncier qui dépend de GLH, Grand Lyon Habitat, donc évidemment leur vocation est au social. Mais pour faire un équilibre, je suis un peu surprise qu'il y ait trop peu à mon sens de VEFA sur le BRS, j'entends bien donc de possibilités d'accès à la propriété pour les gens qui s'installeraient dans ces nouveaux logements.

Et on sait les vertus maintenant de l'accès à la propriété, dans des conditions quand même avantageuses grâce au système du BRS qui a été mis en place le mandat dernier, et j'ai très peur qu'on continue de renouveler les erreurs qui ont été faites pendant des décennies sur les endroits où il y a des HLM où on finissait par faire des ghettos et je n'aime pas ce mot !

Au minimum je demanderais qu'on propose au moins la moitié en VEFA – BRS, c'est pour que les gens comprennent les deux structures, pour que ça puisse être plus motivant, partagé et qu'il y ait une vraie mixité sociale qui s'installe.

REMI ZINCK :

Mme Guitard va vous répondre dans le détail mais c'était présenté par GLH, c'est à dire le parcours locatif.

On va vous donner les réponses exactes.

ALINE GUITARD :

Peut-être Mme Pellet que vous n'étiez pas au début de la réunion, je ne sais pas…

Vous n'avez peut-être pas bien compris ou entendu ?

Va se construire sur cette zone sud, 66 logements, 25 en locatif social PLAI/PLUS, 25 en privé locatif géré par la SACVL donc du privé encadré, et 16 en BRS. C'est à dire qu'il y a plus de la moitié qui n'est pas social, qui est abordable ou privé. Privé c'est la SACVL. C'est du logement locatif privé/encadré, puisque c'est public la SACVL donc c'est en-dessous du marché.

Vous parlez de mixité sociale donc je vous réponds.

Ensuite sur la densification, rassurez-vous, comme nous l'avons déjà dit, le COS de Pernon, zone sud faite, et même si on projette un projet sur la zone nord, restera toujours suffisamment acceptable avec les espaces verts créés, pour être moins dense qu'une bonne partie de l'est de l'arrondissement.

ANNE PELLET :

Non mais, vous ne m'avez pas comprise, au contraire je suis pour la densification et j'ai dit oui. Surtout qu'on a le parc Chazière et le parc Popy à côté donc on ne manque pas de verdure.

ALINE GUITARD :

Je termine en disant qu'on n'est pas sur de la ghettoïsation et que, rassurez-vous, il y aura du logement social créé dans d'autres endroits de l'arrondissement afin de ne rien ghettoïser.

REMI ZINCK :

Alors M Kimelfeld, vous aviez posé deux autres questions, on va essayer d'y répondre. Une sur la Maille Cornier, Mme Trias va vous répondre.

Et une sur le Boulevard où je vais vous répondre.

ELODIE TRIAS :

Sur la Maille Cornier effectivement on a réalisé deux réunions de concertation. Une qui présentait les objectifs et la démarche. La démarche c'est en fait réfléchir sur un secteur pour faire de ce quartier un quartier apaisé.

Et puis une deuxième réunion, il s'agissait d'ateliers collaboratifs pour déterminer de nouveaux usages justement sur différents axes qui seront travaillés.

On est donc en amont des projets, pour le moment les projets restent à travailler et il y aura d'autres phases par la suite.

Au niveau du financement il s'agit d'une enveloppe de proximité et Fonds d'Initiatives Communales.

Le point de départ c'est la Rue des enfants, on y viendra dans le Conseil d'Arrondissement, il y a une délibération sur la Rue des enfants, et justement il y a un abondement de la Ville de Lyon, à la fois sur ses compétences éclairage et végétalisation, et également du pot qui abonde les projets de voieries portés par la Métropole.

Ce sont des projets à la fois sur 2022 et sur 2023, tout en respectant une certaine équité territoriale des projets que nous portons. Des projets aussi sur l'Est, on a réalisé l'aménagement sur la rue Dumont d'Urville, sur la rue d'Austerlitz aussi et puis sur l'ouest la rue Philippe de la Salle.

C'est une démarche globale, la Maille Cornier, pour réfléchir sur un périmètre.

REMI ZINCK :

Merci.

Sur le Boulevard, il y a beaucoup de questions qui se posent bien sûr. Je profite de la vôtre. Merci de m'avoir posé la question. Je progresse en politique…

Pour répondre, il y a un budget de l'ordre de 3 000 000 € sur le boulevard de la Croix-Rousse, sachant que ce budget va aussi être compléter par un budget qui concerne l'électrification du marché, parce que comme vous le savez l'électrification est en très mauvais état car quand il fait à peine chaud on va dire, elle saute et il n'y a plus d'électrification pour les commerçants qui en ont besoin pour refroidir leurs camions.

Et il y a aussi le plan arbres de la Métropole qui va venir compléter cette enveloppe.

Comme vous le savez, M Kimelfeld, 3 000 000 € ça peut paraître beaucoup quand on est un individu mais à l'ordre de la voierie sur un boulevard de cette importance, c'est faible !

On cherche à tenir une équation un peu difficile qui est celle de la nécessité de revégétaliser cet axe parce que comme vous le savez de nombreux arbres ont été coupés au fur et à mesure par la maladie, la dégradation, le vieillissement aussi des arbres. Ils ne sont pas toujours éternels dans les conditions du boulevard puisque sous l'asphalte la qualité de la terre est mauvaise, il y a même encore des restes de murs de soutènement des anciennes fortifications, de murailles. Il n'y a pas une qualité très importante pour faire pousser des arbres.

Donc il y a cet objectif de végétalisation nécessaire au refroidissement de la Ville, à la qualité de la déambulation piétonne. Il y a aussi les contraintes qu'on connait, qu'on accepte parce que l'on souhaite les maintenir, c'est celles du marché évidemment.

On a parlé d'électrification, mais aussi les emplacements et il faut que le marché puisse se tenir dans les meilleures conditions possibles, bien sûr pour les habitants mais aussi pour les commerçants qui viennent. Il y a aussi, on le sait bien, la vogue, elle a sa place aussi donc ça fait une équation avec beaucoup d'inconnus. Il faut prioriser.

C'est ce qu'on cherche à faire pour l'instant. Clairement je le dis, il y aura une concertation, bien entendu j'ai une réunion encore la semaine prochaine à la Métropole sur ce sujet.

Compte-tenu de toutes ces obligations et de l'aspect patrimonial du boulevard puisque l'architecte des bâtiments de France bien sûr donne un avis très important, il y aura une

partie concertation, je me demande si elle sera très très large, elle sera peut-être plus large quelque part dans un niveau plus petit à la Maille Cornier que sur le boulevard je pense.

Il y en aura une, on verra jusqu'où on pourra étendre la concertation avec différents scénarios possibles, différentes possibilités. Voilà un petit peu où on est globalement sur le Boulevard de la Croix-Rousse.

DAVID KIMELFELD :

Merci beaucoup.

M le Maire, Mme Trias, vous n'aurez peut-être pas la réponse tout de suite mais comme M le Maire suit bien d'un Conseil à un l'autre, il nous donne les réponses donc c'est pratique.

Si vous pourriez nous indiquer à un autre moment, le budget proximité et FIC dont dispose l'arrondissement sur 2022-2023, voir même au-delà. Et peut-être nous dire quel est finalement le pourcentage consacré à cette opération-là, parce que M le Maire l'a bien dit, 3 000 000 € ça paraît bien évidemment à l'aune d'un salaire moyen énorme, à l'aune d'aménagement c'est 2 carrefours réaménagés, en réalité vous le savez dorénavant ce que cela veut dire, donc pas grand-chose en fait. Même si l'électrification vient se rajouter, ce qui est positif.

Et une deuxième question, c'est l'électrification, qui est une bonne décision, vous voyez nous aussi on progresse, on dit ce qui est bien, pas bien, c'est pas toujours simple mais il nous arrive de le faire, plus souvent que de coutume d'ailleurs. Je rappelle toujours que l'opposition vote pratiquement 90% des délibérations. C'était le cas avant, ça n'a pas changé. Simplement, c'est souvent les 10% qui posent problème. Mais plus sérieusement, est-ce que vous envisagez une électrification, qui est une bonne décision d'ailleurs motivée par le Covid finalement, mais qui est plutôt astucieuse, d'un marché alimentaire des deux côtés du boulevard, ce qui contraint finalement à une électrification des deux côtés, ce qui n'était pas dans les tuyaux jusqu'à présent.

Est-ce que le budget que vous avez obtenu ou que vous allez obtenir prend bien en compte, l'électrification des deux côtés ? Ou est-ce que ça reste encore des choses à discuter ? Ou est-ce que vous vous dîtes que le marché vous ne le faites plus que d'un côté ? etc…

Je n'ai pas le sentiment que c'est comme ça que ça va se finir.

REMI ZINCK :

Non le marché des deux côtés est pour ainsi dire acté, on va dire il est acté, et le marché alimentaire des deux côtés est aussi acté. Sauf si d'un coup je ne sais pas ce qu'il se passait, un grand changement que je n'ai pas prévu… mais on est là-dedans.

Donc ça veut dire qu'il y a une électrification comme vous l'avez rappelez des deux côtés et pas seulement d'un seul en effet.

M Arrondeau, vous vouliez rajouter quelque chose ?

MATHIEU ARRONDEAU :

Oui, sur le sujet de l'électrification des marchés lyonnais, parce que ce n'est pas que le boulevard, c'est l'ensemble des marchés Lyonnais, puisque c'est une PPI à part de la Ville de Lyon, il y a 600 000€ qui ont été budgétés pour l'ensemble de l'électrification des marchés.

Et aussi sur le marché du boulevard, dans le cadre de la refonte du règlement des marchés et puis de la réorganisation de certains marchés, le boulevard de la Croix-Rousse est un marché prioritaire en fait, donc il y aura une concertation, un travail de réorganisation qui va s'entamer assez rapidement dans l'année 2022 avec bien sûr les professionnels, les syndicats, les organisations. Et puis aussi en lien avec les habitants et leurs aspirations, leurs attentes par rapport au développement de ce marché qu'on veut effectivement très attractif.

ELODIE TRIAS :

Je voulais juste rajouter sur l'enveloppe proximité et FIC que vous connaissez, qui était la même que dans l'ancien mandat, on pourra effectivement vous faire part des projets de leurs montants une fois qu'on aura les projets, puisqu'on est encore une fois très en amont de cette phase.

REMI ZINCK :

On va pouvoir continuer.

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance des comptes rendus des procès-verbaux des séances du 19 janvier et du 09 février 2022.

Si personne n'a d'observation à présenter concernant leur rédaction, je vais les mettre aux voix :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Une abstention, d'accord. *(Mme Pellet)*

Il est adopté à la majorité.

Je vais passer la parole à Mme Cabot, ou c'est vous pour la délibération 246 s'il vous plaît.

4-22-3755-246 : Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération Lyonnaise

M le Maire, mes Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

A travers cette délibération, je vais vous proposer de prendre soin de vos concitoyens. Le PPA, alors je vais l'appeler souvent PPA, c'est le Plan de Protection de l'Atmosphère, est un exercice de concertation sur la qualité de l'air, animé par l'Etat, pour trouver les meilleures solutions pour la santé de tous et particulièrement celle des plus fragiles.

Ce plan existe depuis 2008, et aujourd'hui je vais donc vous présenter notre 3ème Plan de Protection de l'Atmosphère. S'il est heureux de constater que la pollution de l'air s'améliore sur notre agglomération, la situation n'est toujours pas satisfaisante.
Le plan que nous vous proposons vise donc à éviter, dans les meilleurs délais, 1000 à 1500 morts prématurées par an dans notre territoire.

C’est dire l’importance de l’enjeu.
Et enjeux financiers également, car si les effets de la pollution atmosphérique, que ce soit par les poussières ou les particules, se font sentir sur notre santé, cette pollution a aussi un impact sur le fonctionnement des écosystèmes, sur la croissance des végétaux notamment, et même sur le bâti, les matériaux, comme l’altération des façades.
Les coûts en jeu sont considérables.

Les actions de la ville de Lyon, se feront sur plusieurs secteurs:
D’abord sur le secteur industriel et les bâtiments (BTP): Il y aura une vigilance accrue, et une meilleure prise en compte des engagements des entreprises en matière de bonne gestion des chantiers. Par exemple, vérifier que les chantiers soient fermés, camions bâchés, salariés masqués. Ce qui pourra rentrer en ligne de compte pour la mise en place du Spaser. C’est le Schéma de promotion socialement et écologiquement responsable, pour les marchés publics.

La ville de Lyon demande donc à l’Etat de s’engager à ses côtés dans le cadre de ses compétences propres :

- Sensibilisation des industries, soutiens et contrôles indispensables.

Car oui, contrairement à certains groupes d’opposition, nous pensons, comme le Conseil d’Etat, que la Santé Publique justifie de vrais contrôles et des amendes, et que le droit à polluer n’est pas infini.
En notant au passage que cette pollution affecte tout particulièrement les moins privilégiés.

- Deuxième secteur, le secteur résidentiel : cela concerne surtout les particules fines émises par le brûlage à l’air libre des déchets verts et les cheminées à foyers ouverts qui sont extrêmement polluantes tout en ayant un rendement thermique désastreux.

Il y aura donc la poursuite du dispositif Prime Air Bois, jusqu'à 3000 € pour les foyers modestes, pour aider à l’installation d’inserts, beaucoup plus performants sur le plan énergétique et beaucoup moins polluants en terme d’émissions de particules.

Là encore les Collectivités et l’Etat devront partager prioritairement les efforts de communication indispensables, et ce, tout particulièrement vers les plus démunis, mais ensuite poursuivre l’action en mettant en place des contrôles et des sanctions afin de ne pas nous retrouver dans quelques années devant l’habituel constat d’échec suite à la négligence et au laisser faire qui sont si fréquents lorsqu’il s’agit d’appliquer vraiment des mesures anti pollutions.

- Troisième secteur pour la mobilité et l’urbanisme, il me semble que précédemment dans l’heure qui vient de se passer nous en avons un peu parlé. Poursuite, avec la Métropole du renforcement de la ZFE. Dans le cadre du Spaser, on pourra être attentif au parc automobile, surtout selon la segmentation Crit’air. Cela va passer également par la ville apaisée, par la limitation de vitesse à 30km/h, qui commencera, je vous le redis, dès le 30 mars prochain sur une grande partie de notre agglomération.

Nous attendons toujours des précisions de l’Etat concernant les possibilités de contrôles automatiques, ou par des agents habilités, des véhicules entrant dans la ZFE.
Au-delà de la phase pédagogique, encore une fois les contrôles seront un élément crucial pour la crédibilité du dispositif.
On pourra aussi parler du dernier kilomètre décarboné (relais par vélo cargo, ou par voies fluviales...).

La Ville soutient bien entendue les mobilités collectives et douces, avec le passage aux voies Lyonnaises, le doublement du budget du Sytral pour intensifier le report modal et de nouvelles infrastructures des transports collectifs.

Concernant les risques chroniques dus au dioxyde d'azote, la Ville de Lyon a déjà beaucoup œuvrée dans les établissements recevant du public : apaisement et végétalisation des abords d'écoles et de crèches, qui va se continuer, j'en suis convaincue avec la Maille Cornier d'ailleurs, végétalisation des cours de crèches et d'écoles, suivi de la qualité de l'air intérieur dans ces mêmes établissements recevant du public, et intensification des relevés de dioxyde d'azote.

Je vous demande donc d'adopter les mesures suivantes :

- Donner un avis favorable à cette révision du PPA, mais avec plus d'exigences vis à vis de l'Etat dans ces 3 domaines-là.

Il s'agit de renforcer les objectifs pour que nous puissions tendre vers les objectifs OMS 2021, au minimum, et non vers les objectifs totalement dépassés OMS 2005, et pour ce faire que l'Etat s'engage réellement avec la Ville de Lyon, il en va de notre santé et de celle de nos enfants.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci Mme Cabot.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

Mme Pellet, je vous en prie.

ANNE PELLET :

Merci beaucoup, évidemment c'est un sujet sur lequel je ne vois pas comment on peut s'opposer. La qualité de l'air, de nos vies, de notre durée de vie d'ailleurs ça va avec.

Sur ce point-là je suis évidemment d'accord sur toutes les mesures qui pourront être enclenchées. C'est pour la méthode que je me pose des questions, et l'information. La méthode on a vu qu'il y avait eu quand même quelques couacs, dans l'agenda ces dossiers ont failli ne pas être présentés ou pas dans les clous au niveau des dates… Mais passons, ça a été relevé !

C'est plus dans la pédagogie dont ont vraiment besoin nos concitoyens, parce qu'on les sent encore très loin de toutes les informations et les exigences que ça va leur demander. Simplement, il faut de la pédagogie qui ne soit pas punitive mais bien positive pour que les gens adhèrent.

Marie-Agnès Cabot a parlé bien sûr des cheminées, tout le monde ne va pas savoir tout de suite mettre des inserts, comment ça se passe. Savoir quand est-ce que cela sera en application, je crois que c'est un arrêté préfectoral.

Toutes ces informations sont importantes. De même on avait beaucoup de flou pour beaucoup de gens sur le renouvellement des véhicules, et les encouragements pour pouvoir investir dans des véhicules non polluants. Les aides sur la rénovation énergétique des bâtiments sont aussi assez floues. Et plus largement le calendrier d'application.

J’aimerais être certaine, je ne doute pas que vous communiquiez dessus. On vous a même reproché de faire trop de communication papiers, sachant que ce n’est pas forcément de chez vous qu’on attendait trop de communication papiers ! Puisqu’on tient à nos arbres !

Mais donc savoir comment vous allez communiquer et bien communiquer pour que les gens ne soient pas surpris 2 mois avant que leur voiture ne pourra plus rentrer, que leur cheminée ne pourra plus chauffer, que des tas de choses seront à observer.

Pour ce qui est du vote, en fonction des réponses, pour l’instant je m’abstiens, mais évidemment je suis pour le PPA.

REMI ZINCK :

Est-ce que vous voulez apporter une réponse ?

MARIE-AGNES CABOT :

Disons que c’est un peu ce que j’ai dit dans ma présentation, les objectifs sont là, que la Ville de Lyon va un peu au-delà de ce que représente maintenant le PPA, vu qu’il s’arrêtait aux normes de l’OMS en 2005. On essaie d’aller beaucoup plus loin, arriver au moins jusqu’en en 2021, alors que nous sommes en 2022.

Et maintenant tout est dans la main de l’Etat, et de la communication de l’Etat, c’est ce que demandons, que l’Etat s’engage réellement avec la Ville de Lyon. Donc la communication sera faite en accord et en concertation avec l’Etat bien évidemment.

DAVID KIMELFELD :

Merci M le Maire.

D’abord Mme Cabot, j’ai entendu dans vos propos, tout à l’heure, « l’opposition opposée à la pénalisation des pollueurs ».

Toute l’opposition… D’abord, l’opposition elle est plurielle, elle est diverse, et en tout cas en ce qui me concerne je n’ai jamais été opposé à la pénalisation des pollueurs donc je ne sais pas où est-ce que vous avez lu, vu, entendu...

En tout cas ce n’est pas chez moi, pas dans mon groupe politique et je le précise ! Car vous avez tendance à mettre tout le monde dans le même sac, et à faire une forme de caricature qui est complétement inutile sur le sujet comme celui-là.

Mon groupe, en tout cas je m’abstiendrai, ainsi que Sylvie Palomino.

Nous avons posé un certain nombre de question au Maire de Lyon, Gregory Doucet. Nous en avons posé en Conseil de la Métropole, et dans l’attente des réponses qui viendront peut-être au Conseil Municipal qui viendra, nous réviserons notre position.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Je vais mettre cette délibération aux voix.

Qui est contre ?
Personne.
Qui s'abstient ?
3 ? Je compte bien ? C'est pour être sûr pour l'enregistrement.

C'est adopté à la majorité.

Pour la délibération 248, Mme Cabot c'est à vous également.

4-22-3599-248: Rapporteur : MARIE-AGNES CABOT

Objet : Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 - 1ère phase

M le Maire, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

L'objet de cette délibération est le soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale. Une attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux, là aussi je vais faire bref, je dirai relativement souvent AAPI. Entre le PPA et l'AAPI !

Comme les oiseaux migrateurs, dont je vous parlais en septembre, sont sur le retour, cette délibération revient: je vais donc vous parler international.

Pour situer le contexte, depuis 2017, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont lancé une procédure commune d'appel à projets internationaux (AAPI) pour l'attribution et le financement des subventions relevant de leurs compétences respectives. La reconduction pour l'année 2022 a été actée en septembre 2021.

Trois objectifs, qui n'ont pas changé, toujours les mêmes :

- Stimuler l'engagement de la société civile, et plus particulièrement de la jeunesse, face aux défis sociétaux du XXIème siècle.

- Faire émerger des dynamiques d'actions renouvelées, innovantes et concertées dans le cadre des compétences et des intérêts de notre territoire.

- Structurer l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et soutenir une plus forte efficience collective.

- Optimiser l'impact local des actions collectives dans une cohérence entre ici et là-bas.

Trois critères :

- L'appel à projets est ouvert aux associations, et groupements d'intérêt public, ayant leur siège sur notre territoire.

- Ils doivent contribuer à l'intérêt général.

- Ils doivent contribuer à l'intérêt local de la Ville.

4 thématiques :

- Dynamiques d'internationalité sur le territoire de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

- Développement et promotion de la francophonie.

- Dialogue des cultures par l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale, sur le territoire.

- Projets de solidarité internationale menés avec des territoires émergents sur la base d'échanges réciproques et solidaires, visant à favoriser le développement local et l'autonomie des populations.

Pour l'AAPI 2022, nous en sommes donc à la deuxième partie de la phase 1, à savoir les projets retenus et leurs subventions de fonctionnement ou d'investissement.
Pour la première phase de l'appel à projets 2022, qui a eu lieu en octobre et novembre 2021, 45 dossiers éligibles ont été reçus, dont 9 nouveaux.

Et donc il est proposé d'apporter un soutien à 26 structures dans le cadre de cette phase, dont 4 nouveaux porteurs de projets, pour un montant total de 127 500 €, répartis comme suit :

- 8 dossiers sur la thématique de l'internationalité ;
- 2 dossiers sur la francophonie ;
- 7 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale ;
- 9 dossiers sur la thématique de la solidarité internationale.

Je ne vais pas tout vous détailler, je vais surtout vous parler des associations qui sont sur notre territoire, ou pas trop loin.

Sur notre territoire, il y a l'association de la « Villa Gillet ». Il s'agit d'écoutes croisées invitant quatre écrivains de trois pays pour plusieurs temps de résidence et ateliers à Santiago du Chili, Lyon et Sao Paulo, qui aboutiront à la création d'une série de podcasts présentés lors du festival « Mode d'Emploi » en novembre 2022 à Lyon.

Je suis quand même allée sur le 1er arrondissement parce que je me suis dit qu'on n'était pas très loin, donc je vous propose « Mediatone » rue des Capucins, avec le festival «Reperkusound », surtout que c'est un festival de musiques actuelles regroupant plus de 70 artistes de 14 nationalités différentes, ce que je trouve quand même assez bien.
Avec un festival qui aura lieu du 15 au 17 avril 2022 au Double Mixte à Villeurbanne.

Ce qui est intéressant également c'est l'extension en 2022 par l'organisation d'un nouvel événement similaire en Bulgarie, co-organisé par l'association Franco-Bulgare Pauza, je ne sais pas si je prononce bien, et l'association « Mediatone ».

Egalement sur le 1er arrondissement, nous avons les « Nouveaux espace latinos » et c'est pour un soutien à l'organisation de trois festivals mettant à l'honneur l'Amérique latine et les Caraïbes : le 8ème festival « Primavera Latina » des sciences et sociétés qui aura lieu du 20 au 25 mai 2022 sur le thème « anciens héritages et nouvelles influences ».

Le 21ème festival « Belles Latinas », festival de littérature qui aura lieu du 3 au 16 octobre 2022 ; et le 16ème festival « Documental », l'Amérique latine par l'image, qui se tiendra du 14 au 19 novembre 2022.

Je vous parlerai quand même de deux autres associations « ESN COSMO LYON » c'est-à-dire Erasmus, qui va donc proposer une création d'un grand jeu de piste, grand public, dans les rues de Lyon pour valoriser le programme « Erasmus+ » à l'occasion des 35 ans du programme européen.

Cela fait maintenant 35 ans que Erasmus existe, qui a failli disparaitre et je suis quand même contente que nous puissions les financer, essaimage de l'outil dans d'autres villes européennes.

Et la « Maison des européens» à Lyon. Et là, il s'agit de mettre la dimension européenne au service de l'action citoyenne lyonnaise.

Il fut un temps où il y avait un peu un problème de financement pour Erasmus, mais pas au niveau de la Ville, je vous rassure !
Je vous ai vu !

(Rires…)

Je continue !
Et donc ces deux associations que nous avons accueillies pour une première fois sur notre territoire pour un premier RDV des jeunes voyageurs. En espérant que ce rendez-vous se pérennise !

Au jour d'aujourd'hui, et j'insiste, il est plus que nécessaire que notre Ville et notre Métropole soutiennent tout ce qui va dans le sens de l'accueil, la bienveillance, l'ouverture aux autres, dans ces temps obscurs, rances, fermés que nous traversons, où la croyance et le repli sur soi pourraient malheureusement l'emporter.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération, et je vous donne rendez-vous sans doute en septembre !

Je vous remercie !

REMI ZINCK :

Merci Mme Cabot. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

ANNE PELLET :

Je ne sais pas si j'ai tout bien suivi.

C'est juste parce que la « Maison des européens » fait partie des financements et qu'elle est bien financée. Et comme je suis une européenne convaincue, ça m'a fait plaisir, parce que c'est jamais gagné, et c'est toujours un sujet fragile. Ils sont sur la sellette et aujourd'hui plus que jamais on se rend compte que l'Europe a besoin d'être forte !

REMI ZINCK :

Mme Guitard, je vous en prie.

ALINE GUITARD :

Je vais rebondir sur les derniers mots de Marie-Agnès, je vais aussi dire quelques mots sur l'Ukraine.

Vous l'avez dit M le Maire, les collectivités dont la nôtre ont mobilisé des matériels et humains pour collecter, acheminer des produits alimentaires, médicaux. La SNCF a ouvert l'accès de ses lignes gratuitement pour permettre aux réfugiés de se mettre à l'abri.

Au quotidien surtout, l'accueil de notre mairie en témoigne depuis 3 semaines, des hommes, des femmes, nos concitoyens par milliers récoltent des produits de premières nécessités, des vêtements, des médicaments, donnent de leur temps.

Parce que pour combattre le sentiment d'impuissance qui nous touche tous, face à la pire atrocité dont un humain est capable, c'est la solidarité citoyenne qui s'organise depuis 3 semaines qui est la plus belle arme dont chacun et chacune d'entre nous dispose.

Pourtant d'aucun, homme et femme politique, polémistes médiatiques affirment que cet élan solidaire s'expliquerait par le fait que c'est un voisin qui nous ressemble qui est touché par l'horreur de la guerre. Le drame que ce voisin vit ne peut pourtant pas occulter que la misère se trouve parfois au coin de la rue ou dans nos immeubles vacants ou pas, et que la guerre sévit dans bien d'autres pays du monde.

Cette mobilisation massive de nos concitoyens et nos concitoyennes doit nous montrer l'exemple : un réfugié est un réfugié ! Quel que soit le territoire où il est né, quelle que soit la « guerre », militaire, économique, politique ou climatique qui l'a jeté sur les routes.

Notre seule boussole, à titre individuel comme en tant que collectivité, doit être celle de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, celle de l'accueil et de la fraternité, parce que la solidarité n'a pas besoin de titre de séjour.

C'est le mot que je voulais apporter, et nous profitons de la délibération qui traite d'internationale, de droits humains et de fraternité.

REMI ZINCK :

Merci, s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

4-22-3639-249 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 10 lieux culturels dans le domaine des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 187 000 €. Approbation de conventions

En l'absence de M Mecklenburg, c'est moi qui vais vous représenter la délibération 249 dont il était initialement le rapporteur, délibération d'attribution de subventions de fonctionnement à 10 lieux culturels dans le domaine des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 187 000 €.

La Ville de Lyon porte sur son mandat une ambition forte en matière de politique publique culturelle, marquée par la volonté de soutenir les artistes et leur donner les moyens de création.

Les arts visuels représentent un volet majeur dans cette politique culturelle comme le montre ce rapport pour soutenir 10 associations de ce secteur.

Parmi ces associations il y a donc « Au 46 » situé 46 rue de Cuire dans le 4ème arrondissement. Cette association a été créée en mai 2018 sous l'impulsion de 3 artistes soucieux de défendre la vocation artistique et culturelle du lieu, jusqu'ici occupé par le collectif les « Sarrasineurs ».

Cette association a pour objet la gestion d'un espace de création et de collaboration artistique, encourager l'accomplissement de ces membres et de leurs projets par l'entraide, les échanges culturels et la mutualisation de moyens.

L'association « Au 46 » développe une offre d'atelier et de résidences d'artistes au sein du lieu nommé « Ateliers Au 46, espace de recherche et de création artistique en arts visuel et en art vivant ». Autogéré par les artistes résidents, membres de l'association, « atelier au 46 » est un espace, outil de travail, de monstration. Les ateliers de travail sont modulables, distribués sur 300m2 avec une capacité d'accueil d'une douzaine d'artistes en résidence simultanée.

Par cette mutualisation, l'association donne l'opportunité aux artistes émergents, d'accéder à court moyen et long terme à un outil de production et de monstration à faible coût en centre-ville.

L'association participe à la vie de quartier en développant un projet de fresque participative avec les enfants de l'école Atis, en nouant un partenariat avec le café solidaire « Daddy », en intervenant à la bibliothèque du 4ème arrondissement, l'espace d'exposition du rez-de-chaussée en vitrine de n'avoir aux habitants du quartier autant le processus créatif que des œuvres abouties.

C'est pourquoi nous encourageons « Au 46 » dans ses échanges avec Grand Lyon Habitat, pour permettre le maintien et la pérennisation à cette association dans ce lieu qui participe fortement à la vie culturelle de notre arrondissement.

Je vous propose de voter favorablement ce rapport, attribuant une subvention de 4000€ à l'association « Au 46 ».

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ?

Allez-y Mme Pellet.

ANNE PELLET :

C’est juste pour parler culture. Parce que tout à l’heure on était sur le 1er arrondissement, et que je n’aurai pas l’occasion autrement que de m’exprimer ici. Mais vous allez baptiser une place du nom de Marsha P. Jonhson dans le 1er arrondissement, et j’ai trouvé que l’idée était belle donc si j’avais pu la voter en Conseil Municipal, j’aurais voté pour.

Merci.

REMI ZINCK :

Merci de cette belle remarque.

Je suis presque ému ! Et oui, sincèrement !

Est-ce qu’il y a d’autre demande d’intervention ?

M Kimelfeld ? Je vous en prie.

DAVID KIMELFELD :

M le Maire, simplement sur « Au 46 » si Grand Lyon Habitat perdait la mémoire sur ses engagements, je me ferais le plaisir de rappeler ce que l’on s’est dit d’ores et déjà il y a déjà quelques temps sur ce sujet-là !

REMI ZINCK :

Mme Guitard va compléter pour vous rassurer sans doute !

ALINE GUITARD :

Pour faire court, ils ne perdent pas la mémoire sur les engagements mais il y a un petit débat sur la façon de les tenir !

(Rires…)

DAVID KIMELFELD :

C’est bien ce que je pensais !

ALINE GUITARD :

Ils sont conscients.

DAVID KIMELFELD :

L’art et la manière !

ALINE GUITARD :

C’est ça !

Mais on connait les engagements qui avaient été pris et on est un petit peu têtu !

REMI ZINCK :

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?
Qui s’abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Je vais passer la parole à Mme Trias pour la délibération 250.

4-22-3649-250 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels mobiles du dépannage urgent. Adaptation technique

Merci Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les artisans et professionnels mobiles sont indispensables aux habitants. Afin de faciliter le travail de ces professionnels et réduire la charge financière du stationnement d'un véhicule automobile, la Ville de Lyon propose des tarifs préférentiels aux professionnels de dépannage urgent dont la liste des codes NAF est fixée par délibération du conseil municipal.

Dans un souci de simplification et dans un contexte d'évolution rapide des pratiques et de la règlementation, cette délibération propose de faire évoluer le dispositif. Pour répondre de façon plus qualitative aux besoins des professionnels concernés, la délibération fixe la liste des bénéficiaires par arrêté municipal pour davantage de souplesse et de réactivité.

Je vous propose donc de voter favorablement cette évolution du dispositif des professionnels du dépannage urgent.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?
Personne.

Qui s'abstient ?
Une abstention.

Il est adopté à la majorité.

En l'absence de Mme Borron, je vais passer la parole à M Rigaud pour la présentation du rapport suivant, 251 s'il vous plaît.

4-22-3688-251: Rapporteur : NADEGE BORRON

Objet : Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 168 800 euros - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

Merci Monsieur le Maire, Chers collègues, Chers habitants,

Lyon, ville inclusive, cette maxime constitue l'un des défis que nous nous sommes engagés à relever dans notre plan de mandat.
Nous voulons construire une ville qui érige les principes d'humanisme et de solidarité au cœur de nos actions.

Pour y parvenir nous devons faciliter l'accès aux droits fondamentaux et universels des personnes les plus fragiles.
Se soigner, se loger, se vêtir et se nourrir.
Lorsque nous parlons de personnes vulnérables, je ne pense pas uniquement aux sans-abri. Leur nombre est important, 2500 à l'échelle de la Métropole dont une majorité à Lyon.

Je pense également aux jeunes en ruptures familiales, aux femmes isolées et à toutes celles et ceux que le contexte familial, économique fragilise.
Comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, cette situation s'est aggravée avec la crise. Je parle au nom de Nadège Borron, vous l'aurez compris.

C'est pour toutes ces habitantes et ces habitants que nous devons agir.
Le CCAS joue un rôle primordial dans le combat contre la précarité, lutte contre le non recours, hébergement d'urgence et dispositif « zéro enfant à la rue » sont d'autant d'actions menées.
Les associations intervenants en faveur des personnes en difficultés complètes et soutiennent le travail du CCAS.

C'est pourquoi notre Ville subventionne les structures qui opèrent dans plusieurs champs, aides alimentaires, accueils de jours, lutte contre l'exclusion ou encore accès à l'hygiène.

C'est l'objet de cette délibération qui propose d'accorder des aides au fonctionnement d'un montant global de près d'1 million 200 000 € pour 2022.
Comme le 4ème arrondissement n'échappe pas à la pauvreté, à la précarité et à l'isolement, 2 associations locales sont concernées.

L'accueil de jour La rencontre du « Foyer notre Dame des sans-abri » et « Vestibus ».
Bien sûr, les « Restaurants du cœur » et le « Secours populaire » au titre de leur action générale sur la commune, dont la Croix-Rousse.
Je tiens aussi à souligner que la fondation « Notre Dame des sans-abri » notamment va bénéficier d'une convention trie
Ce mode de contractualisation inédit lui permet de stabiliser ses missions et ainsi sécuriser la prise en charge de ses publics précaires.
Aussi, pour soutenir l'activité de ses partenaires de l'action sociale, je vous invite Chers Collègues à voter favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Arnod pour la délibération 252.

4-22-3782-252: Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022 dans le cadre de l'opération n° 60023842 "Accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches"

Merci M le Maire,

Mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous avons été élus sur une promesse, une ambition forte, celle de construire une ville à hauteur d'enfant.

En effet, 1 habitant sur 5 sur Lyon est un enfant. Nous souhaitons d'ailleurs qu'il participe à la construction des espaces de la cité et que celle-ci leur soit accueillante, sécurisante, pour qu'ils puissent sortir plus facilement.

Nous connaissons en effet les effets délétères sur la santé physique mais aussi mentale d'une enfance passée trop souvent en intérieur. Les rues des enfants se sont donc des projets, qui s'inscrivent dans ce besoin urgent de redonner des espaces de respiration aux enfants. Des espaces qu'ils peuvent investir par eux-mêmes et qu'ils leur redonnent confiance à la ville. Ce sont également des espaces qui doivent répondre aux défis environnementaux, sanitaires et Marie-Agnès Cabot nous en a parlé précédemment, et climatiques de longs termes.

Je vais juste rappeler ici la récente étude de l'association « Respire » qui a tiré la sonnette d'alarme car 100% des écoles Lyonnaises dépassent les seuils recommandés par l'OMS sur les particules fines et le dioxyde d'azote.

Un autre chiffre également qui n'est pas anodin, en 2019, un jeune par semaine est accidenté aux abords d'une école ou d'une crèche.

Il est donc urgent d'agir.

Sur le 4ème arrondissement, une première rue, la rue Dangon, a été rendue aux piétons dès 2020, aux abords de l'école Lafontaine. Et cela dès notre arrivée, en s'appuyant bien sûr sur des demandes et des expériences de nombreuses années des riverains et des familles.

A présent, et nous l'avons déjà dit en préalable, nous travaillons sur une deuxième rue des enfants :

- Rue Jacquard, entre la rue Denfert Rochereau et l'avenue Cabias.

Nous avons été sollicités dès 2020 par les parents et par l'école pour sécuriser, apaiser cet espace et rendre la rue plus accueillante aux familles qui se déplacent en très grande majorité à pieds.

Nous avons donc décidé de piétonniser cette espace. Les élèves ont participé au devenir de la rue puisqu'ils ont travaillé, notamment les CM1-CM2 à dessiner l'espace en devenir. En considérant à la fois leurs besoins et leurs envies mais également ceux des passants qu'ils sont allés interroger.

Car la rue des enfants, c'est comme je disais, permettre aux enfants de s'interroger sur leur place dans la ville et de faire des propositions. Au même titre que les adultes qui bien sûr on l'a dit aussi en préalable, sont parties prenantes des concertations.

D'autres écoles, d'autres espaces sont actuellement à la réflexion, car il s'agit là d'une démarche de fond structurelle pour notre arrondissement.

Les interventions pour la rue des enfants sur la voierie pourront être de plusieurs nature, on a parlé ici de piétonisation, mais ça peut être aussi des créations de zones apaisées, la végétalisation, la sécurisation de site, la reprise de l'éclairage etc… A cela s'ajoute des actions plus spécifiques tels que l'animation et l'évènementiel, et des modifications d'accès aux établissements.

La délibération que je porte aujourd'hui vise à valider un abondement de la Ville de Lyon à la Métropole, pour accompagner ces projets d'envergure.

Le montant global de l'opération « Rue des enfants » est estimé à 4 millions 400 000€.

3 millions 300 000 correspondent aux dépenses de la Ville sur ses compétences, espaces verts et éclairage public, 1 million 100 000€ correspondent à la participation aux dépenses de la Métropole de Lyon sur ses compétences, à savoir la voierie.

Le 30 septembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'un fond de concours à la Métropole pour l'année 2021, d'un montant maximum de 183 000€.

Aujourd'hui, il s'agit d'approuver la convention d'attribution pour un fond allant jusqu'à 570 000€ pour l'année 2022. La contribution de la Ville est limitée de toute manière sur les projets selon les types de projets de 50% maximum des montants avec des plafonds. Il faut quand même dire que cette augmentation de la participation financière, traduit une démarche qui s'est ancrée dans la programmation des arrondissements, comme j'ai pu vous le dire, notre arrondissement on a déjà deux projets qui sont en cours et il y en aura d'autres, et de fait, une montée en puissance des projets et de la volonté d'aller sur cette rue des enfants.

J'espère donc que vous allez voter favorablement cette délibération, pour que notre ambition soit à hauteur des enjeux que je vous ai décrits, et à hauteur des espoirs des enfants du 4ème arrondissement et de la Ville de Lyon.

Merci.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des interventions sur cette délibération ? Non

Je vais donc la mettre aux voix :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Merci.

Je vous laisse la parole pour la 254 s'il vous plaît.

4-22-3802-254: Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux

Règlement intérieur des accueils périscolaires municipaux, c'est ça.

Effectivement, nous allons actualiser le règlement intérieur pour les accueils périscolaires municipaux.

Suite à l'adoption du nouveau Projet éducatif de Lyon 2021-2026, à la prorogation de la convention du PEDT et du « Plan mercredi », dont on a parlé précédemment dans d'autres Conseils, et dans la perspective de la révolution de l'offre de restauration scolaire dont je vais donner quelques informations, puisqu'il n'y aura pas d'autres délibérations pour présenter cette nouvelle offre.

Nous avons décidé d'actualiser le règlement intérieur des accueils périscolaires municipaux. Avant de vous parler du nouveau marché de la restauration scolaire, dire que dans les modifications de ces règlements, des simplifications notamment sur les inscriptions sur les activités périscolaires qui seront reconduites automatiquement afin de simplifier les démarches des familles.

Nous profitons de la révision du règlement pour y intégrer des mentions légales relatives au règlement général sur la protection des données, le fameux RGPD, et ce nouveau règlement périscolaire sera effectif dès la rentrée de septembre 2022 avec une communication qui sera faite aux familles dans le cadre de la campagne d'inscription qui va démarrer pour l'accueil périscolaire.

Je souhaitais aussi mentionner qu'a été rajoutée dans ce nouveau règlement une mention sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Point qui tient à cœur des familles du 4ème arrondissement et les écoles puisqu'on a largement eu l'occasion d'en discuter.

Ainsi dans les cas où des denrées non consommées au cours de services de restaurations scolaires, à savoir les fruits, le pain ou les biscuits emballés ne seraient pas consommés, ils pourraient être proposés en temps périscolaire. Cette mesure a déjà été expérimentée sur des accueils municipaux et associatifs et permet de réduire le gaspillage alimentaire.

Et également, et ce n'est pas des moindres, fournir un goûter aux enfants qui en sont parfois dépourvus.

Je souhaitais profiter de cette délibération pour vous présenter le nouveau marché de la restauration scolaire, un sujet qui tient à cœur également des familles. La question de la qualité des repas qui est servi aux petites lyonnaises et aux petits lyonnais. La nouvelle offre de restauration scolaire, comme nous nous y étions engagés, va permettre aux enfants d'avoir accès à des repas de meilleure qualité, à la fois nutritionnel mais aussi en terme de goût.

Les familles auront le choix de menus avec de la viande ou poisson deux fois par semaines ou de menus 100% végétariens. Ils pourront également faire le choix de mixer les 2 menus. Ce sont 2 offres équilibrées qui comprendront davantage de repas composés de légumineuses, de produits céréaliers complets, de légumes et de fruits dans l'alimentation quotidienne, en alternative à la viande, conformément aux recommandations de l'ANSS, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail.

Nous avons sur un cahier des charges ambitieux en lien avec les acteurs agricoles du territoire. Pour proposer des repas 50% locales et 50% bio dès 2022, et tendre vers du 100% bio d'ici la fin de notre mandat.

Donc des ambitions fortes, mais réalistes que nous avons co-construits avec les acteurs du terrain.

Nous souhaitons que la commande publique soit aussi un levier pour le développement des filières bio et locales. Du côté du goût, on aura plus de « fait maison ». A titre d'exemple, mais ce n'est pas les seuls : 100% des gratins et des purées seront faits à la cuisine centrale, 64% des recettes végétales ou encore 60% des pâtisseries seront cuisinées sur place. Donc c'est une réelle évolution et nous l'espérons qui portera ses fruits au niveau du goût et au niveau de l'appétence de nos enfants.

Une gamme de pains plus variés et, je vous l'ai déjà dit, un apport protéique varié et de meilleure qualité. Puisque la Ville investit 4 millions € pour cuisiner notamment les légumineuses. Aujourd'hui il faut savoir que quand on propose des légumineuses, on ouvre une boîte de conserve et on la sert aux enfants, ce qui peut parfois amener des réticences à aller sur des repas moins carnés.

Nous allons également transformer la gouvernance, et je ne vais pas m'étendre plus que ça… puisque des nouvelles commissions vont être mises en place, comme une commission agricole avec les syndicats qui seront partie prenante. Une commission menus qui réunira le prestataire mais également des représentants de parents d'élèves. Et nous associerons également les enfants avec des temps spécifiques, pour leur permettre de recueillir leurs avis, également sur l'élaboration des menus.

Pour conclure, la question alimentaire fait partie de la question éducative pour toutes et tous, par toutes les dimensions qu'elle recouvre. La question culturelle, le lien avec l'agriculture et notre souveraineté alimentaire, le lien à la nature.

C'est également un outil de justice sociale, pour que tous les Lyonnais et les Lyonnaises aient accès à une alimentation de qualité. C'est enfin notre contribution comme collectivité pour le développement d'une agriculture biologique, territorialisée, et dans la lutte contre le changement climatique.

J'espère ne pas avoir été trop longue et je vous invite à voter favorablement l'approbation du règlement intérieur actualisé pour les accueils de loisirs municipaux périscolaires.

REMI ZINCK :

J'ai une intervention de Mme Pellet.

ANNE PELLET :

Je vais faire court, parce que ça donne faim quand même ! Juste une remarque, j'ai cru comprendre que le circuit court finalement c'était 200km, donc ça laisse de la marge ! Et l'autre point c'est en cas de grève, est-ce que les familles pourront espérer être remboursées ? C'est un vrai point.

LAURA ARNOD :

Deux points, sur les 200km, c'est la limite que l'on s'est fixé, mais bien sûr dès que c'est possible, les circuits sont au plus proches et donc il y a de nombreux producteurs et productrices qui seront dans des rayons beaucoup plus proches. C'est pour avoir aussi une proposition qui soit réaliste. On a 26 500 repas jours qui sont proposés, aujourd'hui c'est des ambitions qui sont fortes quand même de pouvoir relocaliser un maximum notre alimentation.

Et sur la question du remboursement, oui c'est déjà le cas et ça continuera de l'être.

REMI ZINCK :

J'ai une intervention de M Rigaud.

LOIC RIGAUD :

Oui, je vous remercie pour cette présentation. C'était juste pour venir soutenir cette délibération qui me semble essentielle pour la santé de nos enfants d'une part puisqu'effectivement les boîtes de conserves en lentilles ce n'est pas forcément le meilleur pour la santé, en tout cas au quotidien. Et aussi pour souligner l'intérêt que ça apporte pour la transformation finalement de l'agriculture et donc c'est bien au-delà des repas qui sont produits dans nos cantines.

Vu le niveau de commandes publiques qu'il y a derrière l'alimentation, la production et les aliments qui sont cuisinés au quotidien dans les cantines, c'est tout un secteur économique autour de l'agriculture que ça développe.

Et les 200km au niveau local, on pourrait en parler des heures, parce que c'est un sujet passionnant mais on a une région qui a la chance d'être assez diversifiée en terme de production alimentaire, c'est pas le cas de toutes les régions. Si vous allez dans le nord, il n'y a que les pommes de terre qui poussent… et les betteraves, pardon !

C'est une question finalement de production que peut proposer le territoire et si on avait mis moins de 200km, c'est tout un tas de produits qu'on n'aurait pas pu acheter aux alentours.

Je pense aux légumineuses par exemple, il y a une volonté de vouloir produire des légumineuses dans le coin, ce n'est pas forcément aujourd'hui probant et c'est une réalité. Et cet engagement à mon sens permettra de structurer une filière agricole de qualité pour les prochaines années et sur le long terme et je m'en félicite.

ANNE PELLET :

Je me permettais de vous charrier sur les 200km parce que ça fait sortir de la région, et la Région avait fait de très gros efforts pour justement rester à l'intérieur du périmètre de la région.

C'était juste un clin d'œil. Evidemment que c'est fondamental et que tout ce qu'on pourra préparer en cuisine c'est le mieux du mieux en faisant participer les familles bien sûr.

MARIE-AGNES CABOT :

Je voulais juste dire que depuis qu'on ne trie plus les lentilles, c'est beaucoup plus simple !

(Rires…)

REMI ZINCK :

Oui en effet !

S'il n'y a plus de demandes d'interventions, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

La 255 sur le périmètre scolaire, c'est à vous Mme Arnod.

4-22-3810-255: Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Périmètres scolaires 2022

Cette délibération sur les périmètres scolaires 2022.

Chaque année, au regard des évolutions des effectifs scolaires, du contexte démographique et des livraisons de nouveaux logements, des ajustements et ou des créations de périmètres sont envisagés pour permettre d'assurer l'équilibre des effectifs et la mixité sociale entre les différentes écoles publiques de la Ville.

Cela ne vous aura pas échappé, depuis 2022 on assiste à un arrêt de la progression démographique que la ville connaissait depuis plusieurs années. Et même, on assiste à une baisse des effectifs scolaires importante puisqu'on a autour de 1000 enfants en 2021 et cette année sur cette rentrée, moins 1300 enfants dans nos écoles.
Cette baisse a bien des conséquences sur la carte scolaire. Toutefois cette diminution des effectifs à l'échelle de la ville masque des disparités entre les arrondissements.

Sur une partie du 7ème arrondissement, secteur de Gerland, la démographie scolaire continue de croître, et nécessite la mise en place d'une école provisoire en attendant la livraison de leur nouvelle école pour la rentrée 2023.

Les éléments déterminants pour la mise en œuvre de la révision des périmètres cette année sont :

- L'ouverture, je viens de vous le dire de l'école provisoire située dans le secteur Gerland dans le 7ème.
- Et l'ajustement des périmètres entre les écoles du 7ème et du 3ème arrondissement, pour permettre un meilleur rééquilibrage des effectifs, certaines écoles subissant des fortes baisses et d'autres étant saturées.

Ces modifications de périmètres scolaires font l'objet d'un partage des prévisions d'effectifs avec l'Education Nationale bien sûr, les territoires et les élus d'arrondissements. Et des temps de concertations avec les écoles, les familles avant de finaliser les décisions.

Pour la rentrée, je viens de vous le dire, les modifications de périmètres concernent exclusivement, les 3èmes et les 7èmes arrondissements et ne concernent pas le 4ème arrondissement.

Si cette délibération vous apporte entière satisfaction, je vous invite à voter favorablement.

Merci.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

La 256 sur le règlement municipal.

On l'a déjà faitee ?

LAURA ARNOD

Non c'est sur le règlement de la tarification des accueils de loisirs, c'est ça.

Attendez, je suis perdue un peu sur mes notes.

(Rires…)

C'est les dérogations, pardon ! Je reprends mes notes, j'ai beaucoup de délibérations !

4-22-3811-256: Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Approbation du nouveau règlement municipal relatif aux dérogations aux périmètres scolaires

Chaque année scolaire, le Conseil Municipal délibère sur la définition des périmètres, je viens de vous le dire !

Toutes les adresses de Lyon sont rattachées à une école de proximité. Le respect des périmètres scolaires est essentiel pour l'équilibre des effectifs. Cependant les familles peuvent faire des demandes de dérogations. Les demandes de dérogations doivent rester une exception à la règle et je tiens à préciser que si cette demande est conforme aux critères, elle ne sera définitivement acceptée que s'il y a des places dans les écoles. C'est bien évident.

Les changements portés par la délibération sont les suivants.

Je sens que les gens ont trop entendu ma voix !

(Rires…)

J'ai trop de délibérations ce soir ! Je me suis peut-être trop étendue sur les repas !

Je vais vite ! Donc les changements sont ceux-ci :

- La prise en compte du motif d'intérêt général en priorité sur les validations des dérogations.
- L'élargissement de la gestion des fratries par les assistantes maternelles ou une garde à domicile partagée entre des familles.
- Et la suppression de critères de proximité des grands parents qui était une demande très minoritaire il faut le dire au sein des demandes, et discriminatoires car le soutien aux familles qui le nécessitent peut se faire sous d'autres formes (famille élargie, amis).

Ces dispositions sont donc sorties des critères admis d'office mais peuvent faire l'objet d'une dérogation hors critère qui est étudiée au cas par cas par le service médico-social de la Ville de Lyon.

Je vous invite à voter cette délibération.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non.

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?
Je vous regarde !

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

M Chevalier étant absent, Mme Arnod, c'est vous !

4-22-3801-253: Rapporteur : ALEXANDRE CHEVALIER

Objet : Approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires les Ateliers de l'été 2022

Et voilà c'est ma dernière délibération ! Je pense qu'il y a d'autres délibérations après les miennes cela dit ! On ne va peut-être pas tout de suite aller manger ! On vous a mis l'eau à la bouche !

Il s'agit d'approuver le règlement intérieur actualisé pour les accueils de loisirs municipaux extra scolaires, les ateliers de l'été.

Le contexte, rapidement. Depuis plus de 30 ans la Ville a développé Divertisports, qui est un accueil de loisir à vocation sportive, pour les enfants de 6 à 12 ans et les adolescents, qui répond à un véritable besoin des familles.

En parallèle, pendant la crise sanitaire la Ville a développé des propositions pour l'été 2020, avec une offre d'accueil municipal de loisirs apprenants qu'on a nommé « Les ateliers du mercredi » et qui a été reconduit l'été dernier. Fort de ces expériences et de l'intérêt des familles pour ces réponses d'accueils de loisir pendant les vacances, il a été décidé de maintenir ces accueils de loisirs et de les réorganiser en termes de places. Puisqu'il y avait

donc l'année passée 1612 places pour les ateliers de l'été avec des places pour les enfants pour les 3 à 5 ans et des places pour les enfants de 6 à 11 ans.

Ce qui est proposé, c'est finalement d'augmenter les places pour les enfants de 3 à 5 ans dans le cadre des ateliers de l'été, qui est géré par la Direction de l'Education. Donc de passer de 568 à 888 places. Et d'abonder dans les places Divertisports pour les 6/11 ans, en rajoutant aux 5120 places existantes, 724 places Divertisports.

Je ne sais pas si ça a été clair ?

Donc on vient rajouter de l'offre aux familles qui sont demandeuses et on vient faciliter aussi l'inscription puisque les sites accueillants les ateliers de l'été et Divertisports seront à présents des sites communs.

Egalement une harmonisation sur la communication qui va être faite pour les modalités d'inscriptions. Et la possibilité, je ne vais pas encore parler de repas, pour les familles de profiter de l'offre des repas commandés par la Ville. Que ce soit pour les ateliers de l'été ou pour l'offre Divertisports.

J'en ai terminé et je vous invite à présent…

REMI ZINCK :

Oui allez-y Mme Pellet.

ANNE PELLET :

Juste pour faire court, c'est que j'ai cru comprendre que les inscriptions c'était toujours aussi compliqué. Qu'on venait à 09h le matin, et que parfois il fallait attendre 15h pour passer, comme on venait souvent accompagné de ses enfants, c'était l'horreur ! M'assurer que tout sera fait pour que l'on puisse passer à des systèmes modernes.

LAURA ARNOD :

Je vais vous rassurer Mme Pellet parce que ce sera bien le cas !

Puisqu'on va permettre des inscriptions via le site lyon.fr, mais il faudrait… Oui, tu confirmes Elodie Trias.

A présent, l'objectif c'est d'avoir une inscription commune pour à la fois Divertisports et atelier d'été, donc via le site de la Ville de Lyon. Peut-être que je n'ai pas suivi, mais que ce n'était pas en place il y a 2 semaines. Mais en tout cas ça va l'être incessamment ou ça l'est déjà. Après peut-être que les gens sont habitués à des inscriptions qui n'étaient pas en ligne et ils ne sont pas allés forcément voir le site de la Ville de Lyon.

En tout cas il y a des affichages qui vont être faits dans les écoles et la mairie d'arrondissement et ce que je disais, des outils d'inscriptions et de paiement qui seront identiques aux 2 offres.

REMI ZINCK :

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Guitard pour la délibération 257 s'il vous plaît.

4-22-3819-257 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Approbation et autorisation de signature - Convention unique Service d'accueil et d'informations des demandeurs et gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022

Merci M le Maire.

Cette délibération est la reconduction jusqu'à fin 2022 de la convention liant la Métropole de Lyon avec les différents acteurs intervenant dans l'accompagnement des demandeurs de logement social.

Il s'agit de la mise en œuvre d'une disposition de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Modifié) de 2014 qui organise l'accueil et l'information des demandeurs de logement social via des guichets du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID). L'objectif est d'accompagner les demandeurs dans leurs démarches en leur donnant accès à l'ensemble des informations relatives au logement social, via des procédures transparentes basées sur la cotation des demandes en fonction de critères objectifs et de priorisations claires afin de fluidifier le parcours locatif.

Concrètement, cette convention a permis la création de 3 types de guichets d'accueil pour les usagers :

- Les guichets de type 1, comme la Mairie du 4ème arrondissement, qui sont chargés d'accueillir et d'informer les demandeurs.

- Les guichets de niveau 2, qui ont les mêmes missions plus celle de conseil comme la mairie du 9ème par exemple pour faire proche de nous.

- Les guichets de niveau 3, comme la MDMS du 4ème arrondissement, qui accompagnent les publics les plus fragiles ou ayant un profil particulier.

Cette prolongation de la convention permet de maintenir ces guichets et le Fichier Commun du Rhône en fonctionnement au service des usagers durant la période de refonte du système d'attribution en flux qui sera opérationnel début 2023.

Cette délibération est pour moi surtout l'occasion de rendre hommage au travail des agents et agentes de la Ville de Lyon, et singulièrement à celle de la mairie du 4ème, qui sont en première ligne au quotidien avec un grand professionnalisme et beaucoup de bienveillance, pour accueillir, renseigner, accompagner dans leurs démarches des demandeurs souvent perdus, parfois désespérés, dans les méandres de dossiers dématérialisés pour des logements sociaux trop peu nombreux.

Je tiens donc à les remercier pour leur sens du service public.

Et par ailleurs, je vous invite à approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non. Je la mets aux voix.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité.

4-22-3785-247: Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : "Lyon en transition(s)" - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2021

Pour la délibération 247, c'est moi le rapporteur.

C'est la délibération qui s'intitule "Lyon en transition(s). L'article 2311 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de plus de 50 000 habitants préalablement au débat sur le projet de budget, le Maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport est donc présenté en arrondissement pour information. Il n'est pas soumis aux votes.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable 2021, présente les 3 politiques publiques de plan de mandat structurés en 5 pôles pour renforcer les synergies et rendre l'action publique plus efficace.

Ces 5 pôles sont :

- Aménagement et transition.
- Ville soutenable.
- Protection et solidarité.
- Emancipation.
- Ressources, proximité, gouvernance.

Pour chaque politique publique, le rapport présente les grandes orientations du plan de mandat 2020-2026 et les principales contributions de l'action publique aux objectifs de développement durable des Nations Unies. En outre, un chiffre clé vient illustrer chacune des politiques.

Pour ne pas vous lire la totalité, ce serait un peu long, je vais axer 4 exemples : un sur la mobilité, un sur la biodiversité, un sur l'emploi et un qui concerne le 4ème arrondissement.

- Sur les mobilités, le verdissement de la flotte de véhicules, la Ville engage 15 millions d'euros sur le plan de mandat pour sortir du diesel alors que la loi oblige les collectivités à commander 30% de véhicules propres. La Ville a acquis 65% de véhicules propres en 2021 et prévoit d'en commander plus de 80% en 2022.

- Sur la biodiversité, l'atlas de la biodiversité lyonnaise, la Ville a publié en 2021 son atlas de la biodiversité soit 30 000 données recensées, 2900 espèces faunes et flores des plus communes aux espèces menacées ou protégées, représentant le fruit d'un travail partenarial avec près de 23 structures observatrices depuis 30 ans.

- En termes d'emploi, agir pour l'emploi et l'insertion pour une ville inclusive, la Municipalité soutient les lieux qui favorisent la recherche et l'accès à l'emploi. Elle investit 1 millions d'euros pour l'école de la 2ème chance qui passe de 120 à 400 élèves. Elle a également contribué aux côtés de nombreux partenaires à l'ouverture d'un atelier de l'emploi au cœur du centre commercial de la Part Dieu.

- Concernant le 4ème arrondissement, le rapport « Lyon en transition » met en avant un projet du 4ème arrondissement, le jardin et verger citoyen de la rue Dumont d'Urville. Ce projet porté par le Conseil de quartier Est et Rhône et soutenu par la mairie du 4ème arrondissement, donne aux habitants des espaces communs de nature, de respiration et de biodiversité. 100m2 de surface végétale supplémentaire avec poiriers, pruniers, pommiers, kiwis, framboisiers, cassissiers, mais oui !, groseilliers, aromates, et des chaises, un composteur, une arrivée d'eau gérée par un collectif d'habitants volontaires. Un système indicateur permettant de suivre l'ensemble de la politique municipale en matière de transition écologique et d'objectif de développement durable est en cours de constitution, il permettra de suivre année après année et tout au long du mandat, les résultats obtenus.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous demande Mesdames et Messieurs de prendre acte de la communication annuelle 2021 sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon.

Je vous remercie.

Il n'y a pas de votes, donc s'il n'y a pas de prise de parole, dans ce cas-là je vous remercie et nous avons épuisé nos délibérations.

Je vous souhaite une bonne soirée, la séance est close.

Merci.